

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil**  
**Communautaire de la Communauté de**  
**Communes MARANA GOLO**  
**2025/44**

<b>NOMBRES DE MEMBRES</b>		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>26</b>

Date de la convocation
<b>28/03/2025</b>

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 08 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (23)** : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO –Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

**Pouvoirs (3)** : Alain MAZZONI donne pouvoir à Jean-Marc MATTEI - Marjorie PINDUCCI -donne pouvoir à Muriel BELTRAN - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (11)** : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI -

**Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'opération de rénovation et d'extension du siège de la CCMG**

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La collectivité a engagé un programme ambitieux de rénovation et d'extension de ses bureaux afin d'améliorer les conditions de travail des agents, d'optimiser les espaces disponibles et de répondre aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité et de performance énergétique.

Dans le cadre de cette opération, une première phase d'études a été menée permettant de définir les besoins et les grandes orientations du projet.

Le recours à une AMO se justifie par la complexité du projet, qui nécessite une coordination des différentes phases et intervenants ; la rédaction d'un marché de consultation de maîtrise d'œuvre sera la prochaine étape décisive du projet.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b>
Et publication ou notification
<b>DU :</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

**La Communauté de Communes, en tant que Maître d’Ouvrage de ce projet, souhaite recourir à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) afin de garantir le bon déroulement des prochaines étapes et d’assurer la coordination des différents acteurs impliqués.**

Le coût de la mission d’AMO est de 79 535,00 € HT soit 95 442,00 € TTC.

Considérant les éléments cités ci-dessus, le plan de financement est le suivant :

Etat	63 628,00 € HT, soit 76353,6 € TTC, soit 80 % des subventions
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	15 907,00 € HT, soit 19088,4 € TTC, soit 20 % du montant total de l’opération
Total	79 535,00 € HT, soit 95 442,00 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l’exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Etat	63 628,00 € HT, soit 76353,6 € TTC, soit 80 % des subventions
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	15 907,00 € HT, soit 19088,4 € TTC, soit 20 % du montant total de l’opération
Total	79 535,00 € HT, soit 95 442,00 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**